

n°5 - D 28.09.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à neuf heures et trente minutes, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

5.2 Marché de fourniture et d'acheminement d'électricité et services associés

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,
Vu les articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
Vu l'avis de la commission d'attribution des marchés du 20 septembre 2018,
Vu l'avis de la commission des finances du 20 septembre 2018,

Considérant que trois marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité ont été lancés à la suite de la décision de remise en concurrence des attributaires des accords-cadres avec détermination du coût Kwh pour la durée du marché ;

Considérant qu'il s'agit d'accords-cadres à bons de commande sans minimum, ni maximum conclus avec plusieurs titulaires;

Considérant que les accords-cadres sont conclus pour une durée maximale d'exécution de 4 ans (soit 48 mois au total) ;

Considérant l'allotissement suivant :

- Lot 1 : Electricité C2, C3, C4 sur réseau ENEDIS
- Lot 2 : Electricité C5 bâtiments et éclairage public sur réseau ENEDIS
- Lot 3 : Electricité C2, C3, C4, C5 sur réseaux ELD (GEG, Bonneville, les Houches)

Considérant les résultats de l'attribution des accords-cadres suivants :

Lot	Attributaires de l'accord-cadre
Lot 1 : Electricité C2, C3, C4 sur réseau ENEDIS	ENALP Energem ENI GEG EDF
Lot 2 : Electricité C5 bâtiments et éclairage public sur réseau ENEDIS	ENALP ekWateur TOTAL EDF
Lot 3 : Electricité C2, C3, C4, C5 sur réseaux ELD (GEG, Bonneville, les Houches)	ENALP GEG EDF

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les accords-cadres portant sur les lots 1, 2 et 3 ainsi que les marchés subséquents qui en découlent.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les accords-cadres portant sur les lots 1, 2 et 3 ainsi que les marchés subséquents qui en découlent.

Publié le : **28.09.2018**

Transmis au Rectorat le : **28.09.2018**

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 septembre 2018

Pour le Président et par délégation



La Directrice générale adjointe des services,
Martine PEVET

